



Département de l'Hérault

Commune de Clermont l'Hérault

Profil de vulnérabilité des eaux de baignade

Plage du camping - Lac du Salagou



En partenariat avec le



PREAMBULE

Le profil de la zone de baignade du camping – Lac du Salagou située sur la commune de CLERMONT L'HERAULT a été élaboré en application des dispositions de la directive européenne 2006/7/CE concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Ce profil permet, à partir de l'identification des causes potentielles de contamination des eaux de baignade, de définir les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre pour protéger au mieux la santé des baigneurs.

Les causes potentielles de contamination ont été recherchées dans une zone d'influence dont la taille prend en compte un temps de transfert jusqu'à la baignade de moins de 10 heures par temps sec et par temps de pluie.

Les eaux de cette zone de baignade étant de bonne qualité au sens de la directive de 2006, le présent profil de vulnérabilité de la zone de baignade est de **type 1**.

Ce profil est composé des documents suivants :

- Fiche de Synthèse du Profil de Baignade qui sera affichée sur le site de baignade.
- Des éléments issus de l'étude de diagnostic des pollutions préliminaires à la réalisation des profils des eaux de baignade du bassin versant de l'Hérault réalisée par le SMBFH.

TABLE DES MATIÈRES

A. FICHE 0 : LOCALISATION DE LA BAIGNADE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT - DESCRIPTION DU SITE DE BAIGNADE	3
B. FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	4
C. FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER)	5
D. FICHE 3 : DESCRIPTIF DU SITE DE BAIGNADE ET OCCUPATION DES SOLS (PHOTOAERIENNES).....	6
E. FICHE 4 : EXPLOITATION DES ANALYSES ARS	7
F. FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	8
G. FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	9
H. FICHE 7 : SOURCES DE POLLUTIONS DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES.....)	10
I. FICHE 8 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	11
J. FICHE 9 : MESURES DE GESTION	12
K. FICHE 9BIS : PROCEDURES DE GESTION DE CRISE.....	13
L. FICHE 10 : PROGRAMME D'ACTION	14

**A. FICHE 0 : LOCALISATION DE
LA BAIGNADE A L'ECHELLE DU
BASSIN VERSANT -
DESCRIPTION DU SITE DE
BAIGNADE**

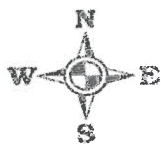
Bassin versant de l'Hérault



N°30
CLERMONT L'HERAULT
Le Camping



Id	Nom de la baignade	Commune
1	Le Mourétou.....	Valleraugue
2	Cluny.....	Saint André de Majencoules
3	La Corconne.....	Sumène
4	Aire de loisirs.....	Aumessas
5	Le Coudoulous.....	Aulas
6	Le Pont Vieux.....	Avèze
7	La Cascade.....	Saint Laurent le Minier
8	La Cascade.....	Saint Maurice Navacelles
9	Aire aménagée.....	Gomniès
10	Les Cascades.....	Cazilhac
11	Les Forces.....	Cazilhac
12	Tivoli.....	Laroque
13	Le Village.....	Laroque
14	Les Gorges.....	Laroque
15	Le Vieux Moulin.....	Saint Bauzille de Putois
16	Plan d'eau du village.....	Saint Bauzille de Putois
17	Anglas.....	Brissac
18	Saint Etienne d'Issensac.....	Brissac
19	Le Stade.....	Saint Jean de Buèges
20	Amont de Saint Guilhem.....	Saint Guilhem le Désert
21	Moulin de Brunan.....	Saint Guilhem le Désert
22	Le Labadou.....	Saint Jean de Fos
23	Pont du Diable.....	Aniane
24	Saint Pierre.....	Aniane
25	La Meuse.....	Gignac
26	Le Pont.....	Canet
27	Le Village.....	Bélarça
28	Les Olivettes.....	Vailhan
29	Le Mas.....	Celles
30	Camping.....	Clermont l'Hérault
31	Ancienne route.....	Liausson
32	Les Vailhès.....	Celles
33	Relais Nautique.....	Octon



0 10 km

Profils de baignade du bassin de l'Hérault

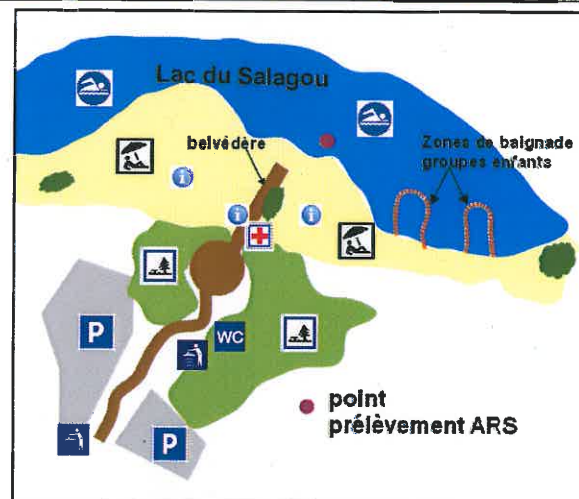
FICHE 0 : DESCRIPTION DE LA BAIGNADE DU CAMPING	Région	Languedoc Roussillon
SUR LA COMMUNE DE CLERMONT L'HERAULT	Département	Hérault
	Période d'ouverture	1 ^{er} juin au 31 août
	Responsable de baignade	Mairie de Clermont l'Hérault

Caractéristiques physiques de la zone de baignade

Milieu	Lac du Salagou
Surface d'accueil de la plage	$L = 350m / l = 50m / S = 17\ 500\ m^2$
Nature de la plage	Cailloux et terres rouges (Ruffes)
Longueur zone de baignade	350 m (zone surveillée)
Largeur baignade	- 50 m (zone surveillée) - présence de 2 zones de baignade délimitées pour les groupes enfants (centre de loisirs,...)
Pente	Faible
Nature et description des rives	- très large plage séparée en 2 parties par un grand belvédère. Peu d'ombre - zone de pique nique - parking
Végétation immergée	Aucune
Végétation émergée	Aucune

Fonctionnement de la zone de baignade

Usages de la zone de baignades	Baignade, activités loisirs nautiques
Fréquentation	400 personnes maximum
Période de Fréquentation	Juin à septembre pour la baignade, toute l'année pour le funboard
Accès au public	Facile pour tout public
Accès animaux	Plage interdite aux chiens même tenus en laisse
Zone d'affichage	- 1 zone d'affichage au poste de secours (sur la fenêtre) - 3 panneaux présentant la zone de baignade (avec localisation poste de secours) - Panneau Grand Site du Salagou (code de conduite) à l'entrée des parkings
Poste de secours	- 1 bungalow situé sur le belvédère - 1 drapeau situé à l'extrémité du belvédère - 1 pylône avec alarme
Équipements sanitaires	Oui (WC, lavabo, douche)
Poubelles	- pas de poubelle sur la plage - poubelles présentes au niveau des sanitaires, à l'entrée des parkings, au snack et sur chemin accès plage
Autres équipements	- snack proche parking, - aire pique nique - camping - location vtt
Stationnement	<u>2 parkings</u> : - les Peupliers - 50 places - les Ruffes - 50 places



Plage de cailloux et terres rouges (ruffes du Salagou)



Parking des Ruffes



Panneau d'information situé sur la plage



Poste de secours



Sanitaires

B. FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE



0 400 m



zone de baignade

- XX h.

Temps de transfert estimés en heures :
BASSES EAUX TEMPS SECS

- XX h.

Temps de transfert estimés en heures :
BASSES EAUX POST ORAGE / AVERSE

C. FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER)

Fiche 2 a : Occupation des sols au voisinage du site de baignade

N°

30

Clermont l'Hérault - Camping

1 Territoires artificialisés

- 11 Zones urbanisées
- 111 Tissu urbain continu
- 112 Tissu urbain discontinu
- 12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
- 121 Zones industrielles et commerciales
- 122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

13 Mines, décharges et chantiers

- 131 Extraction de matériaux
- 132 Décharges
- 133 Chantiers
- 14 Espaces verts artificialisés, non agricoles
- 141 Espaces verts urbains
- 142 Equipements sportifs et de loisirs

2 Territoires agricoles

- 21 Terres arables
- 211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 212 Périmètres irrigués en permanence
- 213 Rizières
- 22 Cultures permanentes
- 221 Vignobles
- 222 Vergers et petits fruits
- 223 Oliveraies
- 23 Prairies
- 231 Prairies
- 24 Zones agricoles hétérogènes
- 241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- 242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 244 Territoires agro-forestiers

3 Forêts et milieux semi-naturels

- 31 Forêts
- 311 Forêts de feuillus
- 312 Forêts de conifères
- 313 Forêts mélangées
- 32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
- 321 Pelouses et pâturages naturels
- 322 Landes et broussailles
- 323 Végétation sclérophylle
- 324 Forêt et végétation arbustive en mutation



La zone de baignade du camping à Clermont l'Hérault se situe sur le secteur est du lac du Salagou.

Le site s'inscrit dans un territoire naturel aride peu végétalisé et dépourvu de zones densément urbanisées. La roche affleure sur la majorité du territoire. L'ouest immédiat du site de baignade est concerné par des terrains agricoles dédiés à la culture de la vigne.

L'occupation des sols sur le secteur d'étude de la baignade du camping de Clermont l'Hérault ne constitue pas un facteur potentiel majeur de dégradation de la qualité bactériologique des eaux de baignade.

Fiche 2 b : Imperméabilisation au droit du site de baignade

N°

30

Clermont l'Hérault - Camping

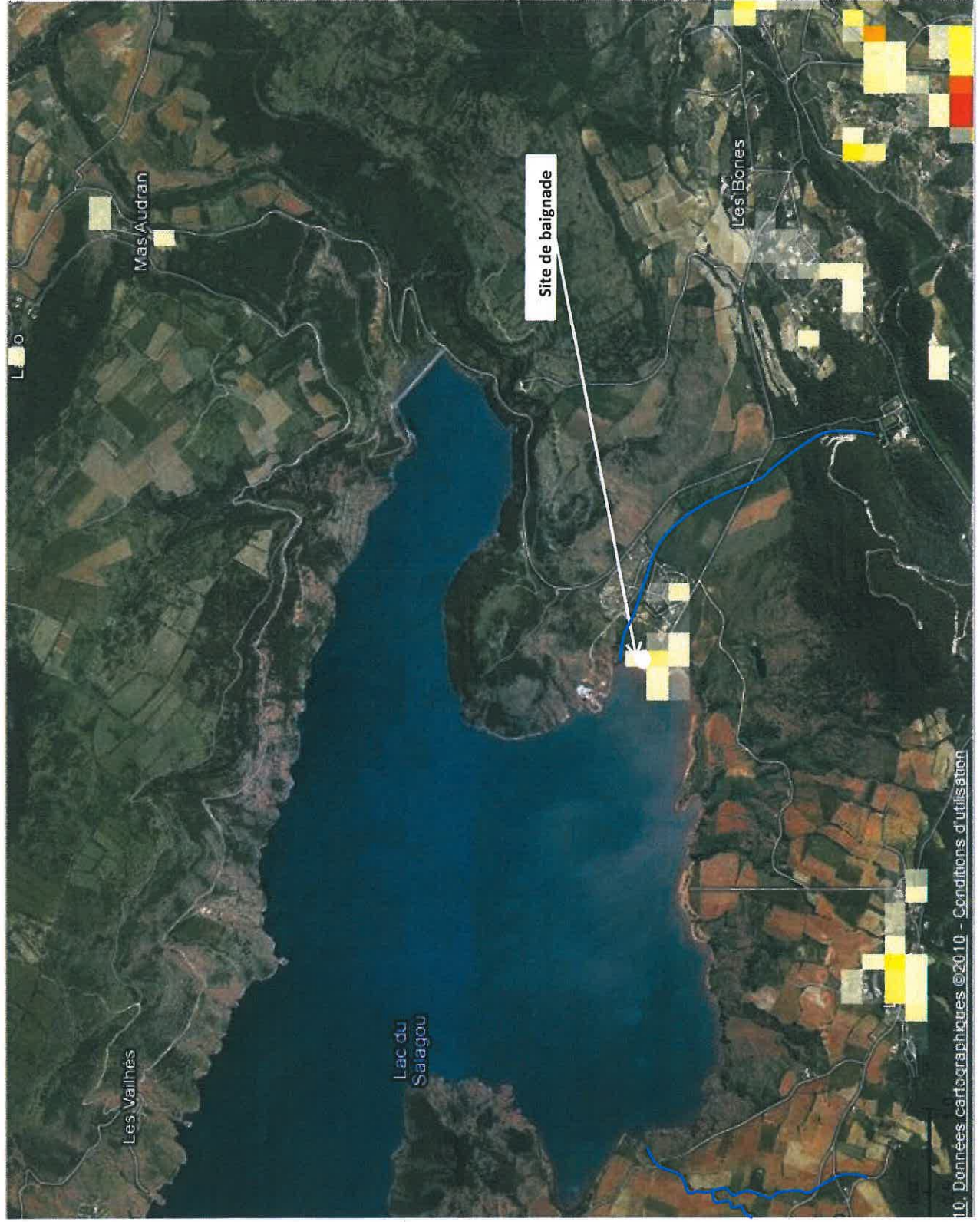
Commentaires

Les surfaces imperméabilisées recensées sur le territoire d'étude sont quasi inexistantes en raison du caractère naturel préservé du site du Salagou.

Pour autant, le territoire d'étude largement concerné par l'affleurement de la roche, est susceptible de générer des vitesses de ruissellement importantes par temps de pluie.

La majorité du territoire est ainsi concernée par des terrains naturels nus ou peu végétalisés non artificiellement imperméabilisés.

L'imperméabilisation des sols ne constitue pas un facteur prédominant de dégradation de la qualité bactériologique des eaux de baignade du camping.



D. FICHE 3 : DESCRIPTIF DU SITE DE BAIGNADE ET OCCUPATION DES SOLS (PHOTOAERIENNES)

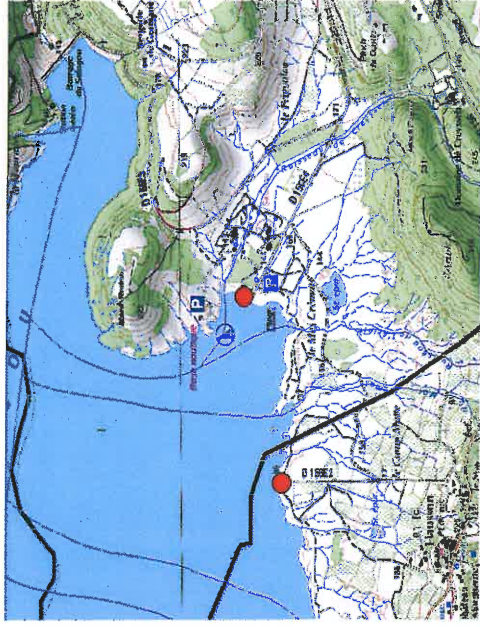
Fiche 3 : Occupation des sols à proximité du site de baignade

N° 30

Commune Clermont l'Hérault - Salagou camping



zone de baignade



Commentaires

La zone de baignade du Camping à Clermont l'Hérault est implantée sur les rives est du lac du Salagou.

Le bassin versant du lac consiste globalement en un vaste espace naturel, localement urbanisé au niveau des petits villages d'Octon, Salasc, Celles et Liançon.

Aux abords immédiats de la zone de baignade, se distinguent les principales caractéristiques, activités et usages suivants:

- Camping du Salagou,
- Parkings,
- Base nautique municipale.

E. FICHE 4 : EXPLOITATION DES ANALYSES ARS

Profils de baignade : Diagnostic des pollutions - Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault

Fiche 4a : Analyses Bactériologiques

N°

30

CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping

Résultats des analyses bactériologiques de l'amont vers l'aval

Identification des points de suivis		CELLES -Salagou - Le Mas		CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping		LIAUSSON - Salagou - Ancienne route		CELLES - Salagou - Les Vailhès		OCTON - salagou -Relais Nautique	
Type de points		Point de Baignade officielle ARS		Point de Baignade officielle ARS		Point de Baignade officielle ARS		Point de Baignade officielle ARS		Point de Baignade officielle ARS	
	DATE	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
2006	14/06/2006	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	05/07/2006	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	17/07/2006	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	03/08/2006	15	30	30	15	15	15	15	15	61	15
	16/08/2006	15	15	15	15	15	15	15	30	46	15
2007	14/06/2007	15	15	15	15	15	15	15	470	15	30
	09/07/2007	15	15	46	15	15	15	15	15	15	30
	25/07/2007	15	15	15	15	15	15	15	15	130	15
	06/08/2007	15	15	15	15	15	15	15	15	15	46
	22/08/2007	15	15	15	15	15	15	15	15	15	30
2008	19/06/2008	46	130	15	46	46	61	15	770	200	250
	07/07/2008	15	15	46	15	2 100	30	15	15	15	15
	09/07/2008					15	15				
	23/07/2008	15	15	15	15	15	15	15	30	15	30
	04/08/2008	15	15	15	15	15	15	15	15	30	15
2009	17/06/2009	15	15	15	15	30	15	15	15	15	15
	08/07/2009	15	15	15	15	15	15	15	15	15	30
	20/07/2009	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	05/08/2009	15	15	30	15	15	15	15	15	15	15
	19/08/2009	15	15	15	15	15	15	15	15	140	15
2010	16/06/2010	15	15	15	15	15	15	15	130	15	15
	07/07/2010	15	15	15	15	15	15	15	15	46	15
	19/07/2010	15	15	15	15	15	15	61	15	15	15
	04/08/2010	46	15	30	290	15	15	15	15	15	15
	16/08/2010	46	15	15	15	15	15	15	15	46	15

Calcul des percentiles 95 et 90 - Classement qualité selon la directive 2006

(calcul réalisé par CEREG - calcul indicatif, non officiel et non validé par l'ARS, car basé sur la totalité des analyses disponibles par site et pas uniquement sur les seules valeurs officielles intégrées dans le contrôle sanitaire)

Identification des points de suivis		CELLES -Salagou - Le Mas		CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping		LIAUSSON - Salagou - Ancienne route		CELLES - Salagou - Les Vailhès		OCTON - salagou -Relais Nautique	
		E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
2009	Percentile 95 :	24	39	36	24	144	47	15	151	122	67
	Percentile 90 :	22	33	31	22	95	38	15	100	87	52
2010	Percentile 95 :	35	37	36	58	144	47	27	181	118	67
	Percentile 90 :	30	31	31	45	95	38	24	116	85	52

LEGENDE : Selon l'Annexe I de la nouvelle directive 2006/7/CE)

E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
< 500	< 200	< 1000	< 400
Excellente Qualité		Bonne Qualité	

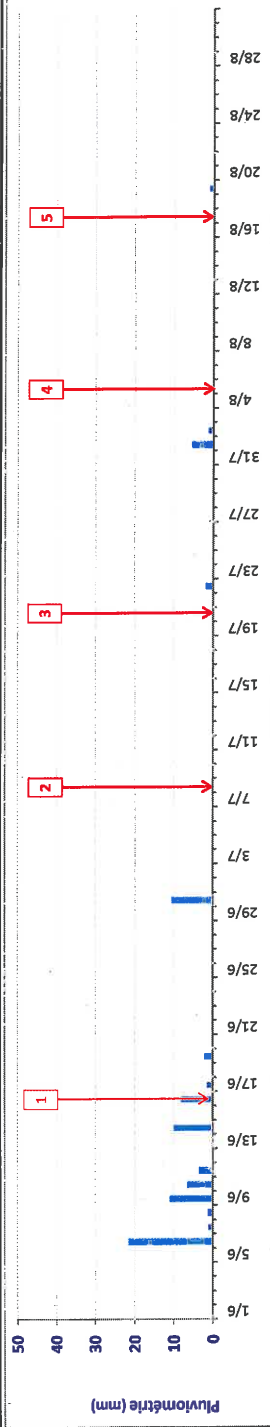
E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
< 900	< 330
Qualité Suffisante	
Percentile 90	

Percentile 95

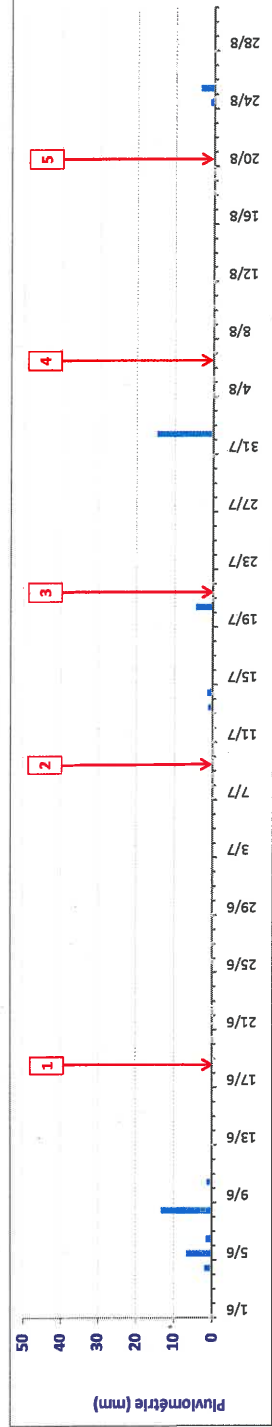
Classement qualité selon la directive 2006 - Classement officiel réalisé par l'ARS

Identification des points de suivis	CELLES -Salagou - Le Mas	CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping	LIAUSSON - Salagou - Ancienne route	CELLES - Salagou - Les Vailhès	OCTON - salagou -Relais Nautique
CLASSEMENT 2009 :	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
CLASSEMENT 2010 :	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité	Excellente qualité

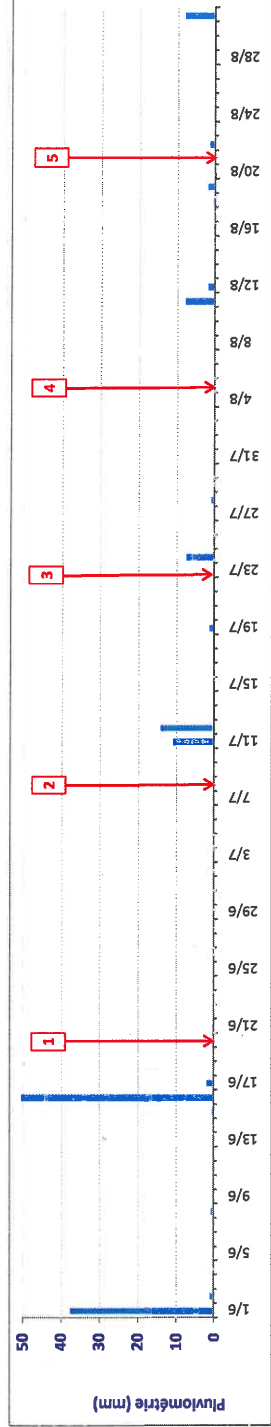
ANNEE	2010			
	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
N° prélèvement				
1	16/06/2010	<15	<15	RAS
2	07/07/2010	15	<15	RAS
3	19/07/2010	<15	<15	RAS
4	04/08/2010	30	290	RAS
5	16/08/2010	<15	<15	RAS
Classement	B (Qualité moyenne)			



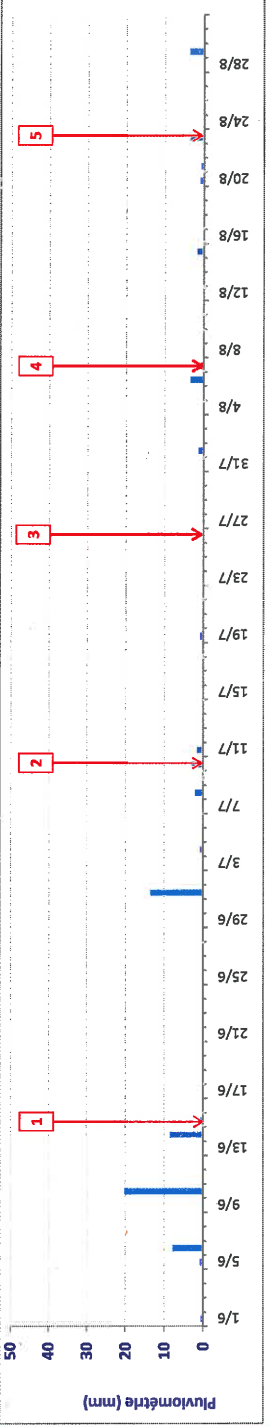
ANNEE	2009			
	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	17/06/2009	<15	<15	RAS
2	08/07/2009	<15	15	RAS
3	20/07/2009	<15	<15	RAS
4	05/08/2009	30	<15	RAS
5	19/08/2009	<15	<15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



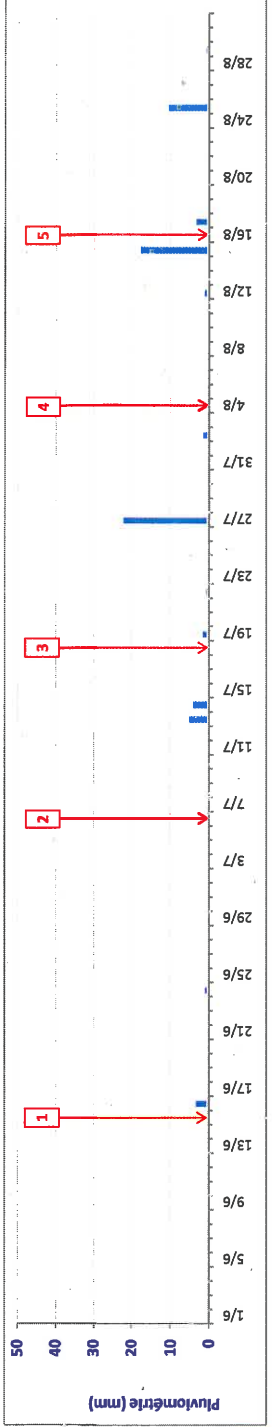
ANNEE	2008			
	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	19/06/2008	<15	46	RAS
2	07/07/2008	46	<15	RAS
3	23/07/2008	<15	<15	RAS
4	04/08/2008	<15	<15	RAS
5	20/08/2008	30	<15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



ANNEE	2007			
	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	14/06/2007	<15	<15	RAS
2	09/07/2007	46	15	RAS
3	25/07/2007	<15	<15	RAS
4	06/08/2007	<15	<15	RAS
5	22/08/2007	<15	<15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



ANNEE	2006			
	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	14/06/2006	<15	<15	RAS
2	05/07/2006	15	<15	RAS
3	17/07/2006	15	<15	RAS
4	03/08/2006	30	15	RAS
5	16/08/2006	>15	>15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



Fiche 4b : Analyses Bactériologiques

N°

30

CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping

Classement Qualité (Directive 1976)

Année	CELLES -Salagou - Le Mas	CLERMONT L'HERAULT - Salagou - Camping	LIAUSSON - Salagou - Ancienne route	CELLES - Salagou - Les Vailhès	OCTON - salagou -Relais Nautique
2000	B	B	B	B	-
2001	A	B	A	B	-
2002	A	A	A	A	-
2003	A	A	A	A	D
2004	B	B	B	B	D
2005	A	A	A	A	A
2006	A	A	A	A	A
2007	A	A	A	B	A
2008	B	A	C	B	B
2009	A	A	A	A	A
2010	A	B	A	B	A

Légende : A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :

Signalement d'un épisode antérieur de pollution	Non
---	-----

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Problématique récurrente sur un paramètre (Huiles minérales, Phénols, Substances tensio-actives/mousse, changement anormal de coloration, Transparence de l'eau)	Non
--	-----

Présence de Cyanobactéries

Présence antérieure suspectée de Cyanobactéries	Non
Présence antérieure avérée de Cyanobactéries	Non

Présence d'un développement algal important

Signalement d'un épisode antérieur de développement algal	Non
---	-----

Influences Hydro-climatiques sur la qualité des eaux de baignade

Recensement sur les 5 dernières années des épisodes pluvieux antérieurs à un prélèvement du suivi officiel ARS

Episode pluvieux		Prélèvements			Contexte du Prélèvement	Appréciation de l'influence		
Date	cumul journalier (mm/j)	Date	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)		Oui	Non	Commentaires
15-août-06	17,4 mm	16-août-06	<15	<15	+ 24 h	-	X	aucun impact perceptible
14-juin-07	8,4 mm	14-juin-07	<15	<15	pluie en cours	-	X	aucun impact perceptible
16-juin-08	87,8 mm	19-juin-08	<15	46	+ 72 h	-	X	aucun impact perceptible
16-juin-10	8 mm	16-juin-10	<15	<15	pluie en cours	-	X	aucun impact perceptible

Appréciation de la robustesse du classement

Année	Nombre de valeurs prises en compte dans le classement qualité selon la directive 2006	Robustesse du classement	Commentaires
2009	20	correcte	
2010	20	correcte	

Tendance évolutive de la qualité sur les dernières saisons

Quelle est la tendance évolutive de la qualité sur les dernières années ?	Amélioration	Pas d'évolution notable ou perceptible		Dégradation
		X		
Appréciation de la stabilité de la qualité depuis plusieurs années ?	Très stable X	Stable	Instable	Très Instable
Commentaires : La qualité est jugée très stable depuis plusieurs années, et globalement excellente. Le calcul des percentiles fait état d'une qualité excellente, avec des valeurs largement inférieures aux seuils de déclassement en qualité bonne.				
Existe-t-il un "bruit de fond" émanant certainement de foyers de pollutions chroniques se traduisant alors par des résultats qualité bactériologique élevés ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes X
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande vigilance	Moyenne vigilance	Simple vigilance X

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Existe-t-il une problématique récurrente pour un autre paramètre ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes
Pour quel autre paramètre ?	-			
Quels sont les conséquences sur la baignade ?	-			

Sensibilité de la baignade aux influences Hydro-climatiques (analyse sur les 4 à 5 dernières années)

Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux pointes de débits (pour une baignade en cours d'eau) ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible
Combien de prélèvements se sont-ils réalisés dans un contexte pluvieux ou post-pluvieux ?	4 analyses dont les résultats peuvent être influencés par le contexte pluviométrique			
Quelle est l'appréciation globale de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux événements pluvieux ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible X
Globalement, pour quel type de pluie ont été enregistré des dégradations de la qualité ?	Pluie exceptionnelle (>50 mm/j) X	Pluie forte (20 à 50 mm/j)	Pluie significative (10 à 20 mm/j)	Pluie faible (< 10 mm/j)
Suite à des événements pluvieux, des prélèvements ont-ils entraînés des déclassements de la qualité des eaux de baignades ?	Oui	Non X	Commentaires	
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande Vigilance	Moyenne Vigilance	Simple Vigilance X
En première approche, quelle pluviométrie journalière semble entraîner une "dégradation marquée" de la qualité bactériologique ?	50	mm/j		
En première approche, quelle durée de fermeture préventive de la baignade est conseillée suite à ce cumul minimum de précipitations ?	48	heures		
Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux vents ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible X	Sans objet
Quelle orientation du vent peut créer une situation à risque ?	Nord et Nord-ouest			

F. FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Echelle : 1 / 10 000

0 200 m

Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault - Profils de baignade: diagnostic pollutions

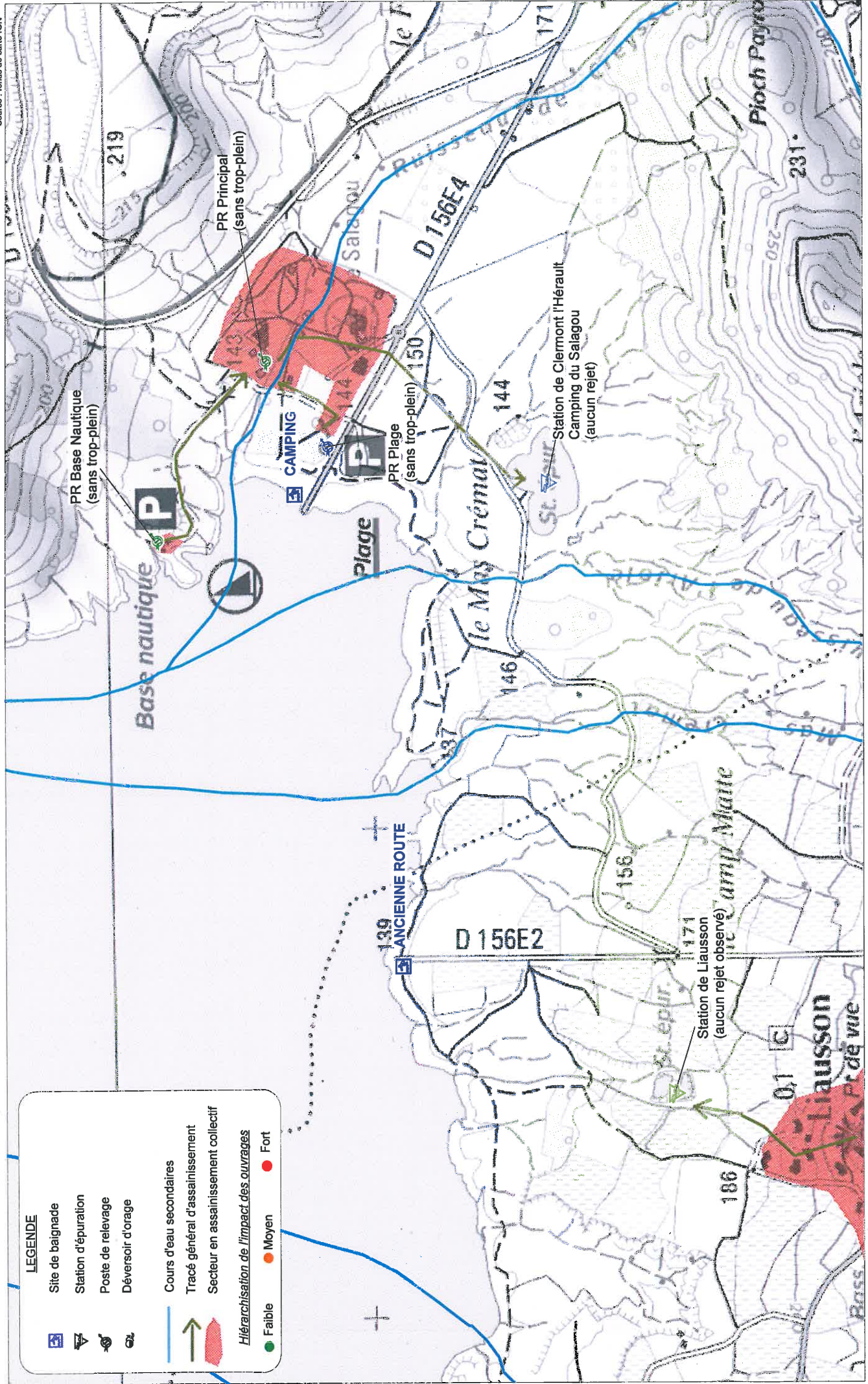
CLERMONT l'HERAULT - Camping du Salagou

Localisation des principaux ouvrages d'assainissement collectifs

N°30
Fiche 5
M110099



Source : fonds de carte IGN



LEGENDE

- Site de baignade
- Station d'épuration
- Poste de relevage
- Déversoir d'orage
- Cours d'eau secondaires
- Tracé général d'assainissement
- Secteur en assainissement collectif
- Hierarchisation de l'impact des ouvrages**
- Faible
- Moyen
- Fort

LES STATIONS D'EPURATIONS : STEP

Localisation Nom de l'ouvrage	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Descriptif des ouvrages		Type de réseaux	Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement				Exutoire local du rejet			Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires	Risque de dégradation de la qualité des eaux de baignade (Analyse des risques détaillée en Fiche8)											
			Type de station	Année de mise en service		Capacité	Taux de charges polluantes	Taux de charges hydrauliques	Fortes arrivées d'ECP Permanentes	Fortes arrivées d'ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Affluent de l'Hérault	Sous-sol	Autre			Commentaires	Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Evénement rare ou exceptionnel	Conditions							
Clermont l'Hérault Step Camping	Commune	Saur	Lagunage	1993	100 EH	X	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Taux de charges polluantes	-	Taux de charges hydrauliques	-	Fortes arrivées d'ECP Permanentes	-	Fortes arrivées d'ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	X	Sous-sol	-	Autre	-	Commentaires	nul	faible	moyen	détérioration majeur du lagunage, occasionnant un rejet direct vers le lac
Liausson	Commune	Commune	Lagunage	1996	350 EH	-	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Taux de charges polluantes	-	Taux de charges hydrauliques	-	Fortes arrivées d'ECP Permanentes	-	Fortes arrivées d'ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	X	Sous-sol	X	Autre	-	Commentaires	nul	faible	fort	rejet potentiel favorisé par temps de pluie prolongé, susceptible d'atteindre à priori la plage du camping sous condition d'un fort vent d'ouest

LES POSTES DE RELEVAGE : PR

Localisation Nom de l'ouvrage	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Descriptif des ouvrages		Type de réseaux amonts	Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement				Exutoire local du trop-plein éventuel			Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires	Risque de dégradation de la qualité des eaux de baignade (Analyse des risques détaillée en Fiche8)										
			Estimation de la population raccordée sur le bassin de collecte amont	Telesurveillance		Trop-plein	Telesurveillance du Trop-plein	Sensibilité aux ECP Permanentes	Sensibilité aux ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	Affluent de l'Hérault	Sous-sol	Autre	Commentaires			Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Evénement rare ou exceptionnel	Conditions							
PR Principal	Commune	Saur (hors contrat d'affermage)	300 EH	-	X	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Trop-plein	-	Trop-plein	-	Sensibilité aux ECP Permanentes	-	Sensibilité aux ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	X	Sous-sol	X	Autre	-	Commentaires	nul	faible	fort	panne prolongée du poste
PR Plage	Commune	Saur (hors contrat d'affermage)	20 EH	-	X	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	-	-	-	-	Sensibilité aux ECP Permanentes	-	Sensibilité aux ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	X	Sous-sol	X	Autre	-	Commentaires	nul	faible	moyen	les conséquences d'une panne prolongée du poste pourraient occasionner une mise en charge au niveau des toilettes, interdisant alors leur usage: limitation forte du flux polluant potentiel.
PR Base Nautique	Commune	Saur (hors contrat d'affermage)	50 EH	-	X	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	-	-	-	-	Sensibilité aux ECP Permanentes	-	Sensibilité aux ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	X	Sous-sol	X	Autre	-	Commentaires	nul	faible	fort	panne prolongée du poste

LES BY-PASS et/ou TROP-PLEINS et/ou DEVERSOIRS D'ORAGE : DO

sans objet: aucun trop-plein ou déversoir d'orage n'est recensé sur site

G. FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Profils de Baignade : Diagnostic des pollutions bactériologiques - Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

Fiche 6 : Synthèse des Assainissements Non Collectifs	N°	30	CLERMONT L'HERAULT Salagou Camping
---	----	----	--

LES HABITATIONS INDIVIDUELLES : EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE
(dans une bande de 200 à 300 mètres autour des cours d'eau)

SPANC compétent: Communauté de communes du Clermontais.

SPANC compétent sur la commune d'Octon: Communauté de communes du Clermontais.

Estimation du nombre total de dispositif sur le territoire de compétence du SPANC: 900 installations.

Nombre de dispositifs diagnostiqués à ce jour (décembre 2010): 70 installations.

Aucun dispositif d'assainissement non collectif d'habitation individuelle présentant un dysfonctionnement majeur n'est recensé sur le territoire d'étude.

LES CAMPINGS / CENTRES DE VACANCES : SITUES SUR LA ZONE D'ETUDE EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE

Sans objet: aucune installation d'assainissement non collectif identifiée sur la zone d'étude de la baignade.
Le dispositif d'assainissement du camping relève de l'assainissement collectif.

H. FICHE 7 : SOURCES DE POLLUTIONS DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES...)



Echelle : 1 / 20 000

0 400 m

Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault
Profils de baignade: diagnostic pollutions

CLERMONT L'HERAULT - Camping du Salagou
Localisation des foyers potentiels de pollution divers



N30
Fiche 7

M10099

LEGENDE



Site de baignade

Cours d'eau secondaires

Type des foyers potentiels de pollution



Industriel



Pluvial



Agricole



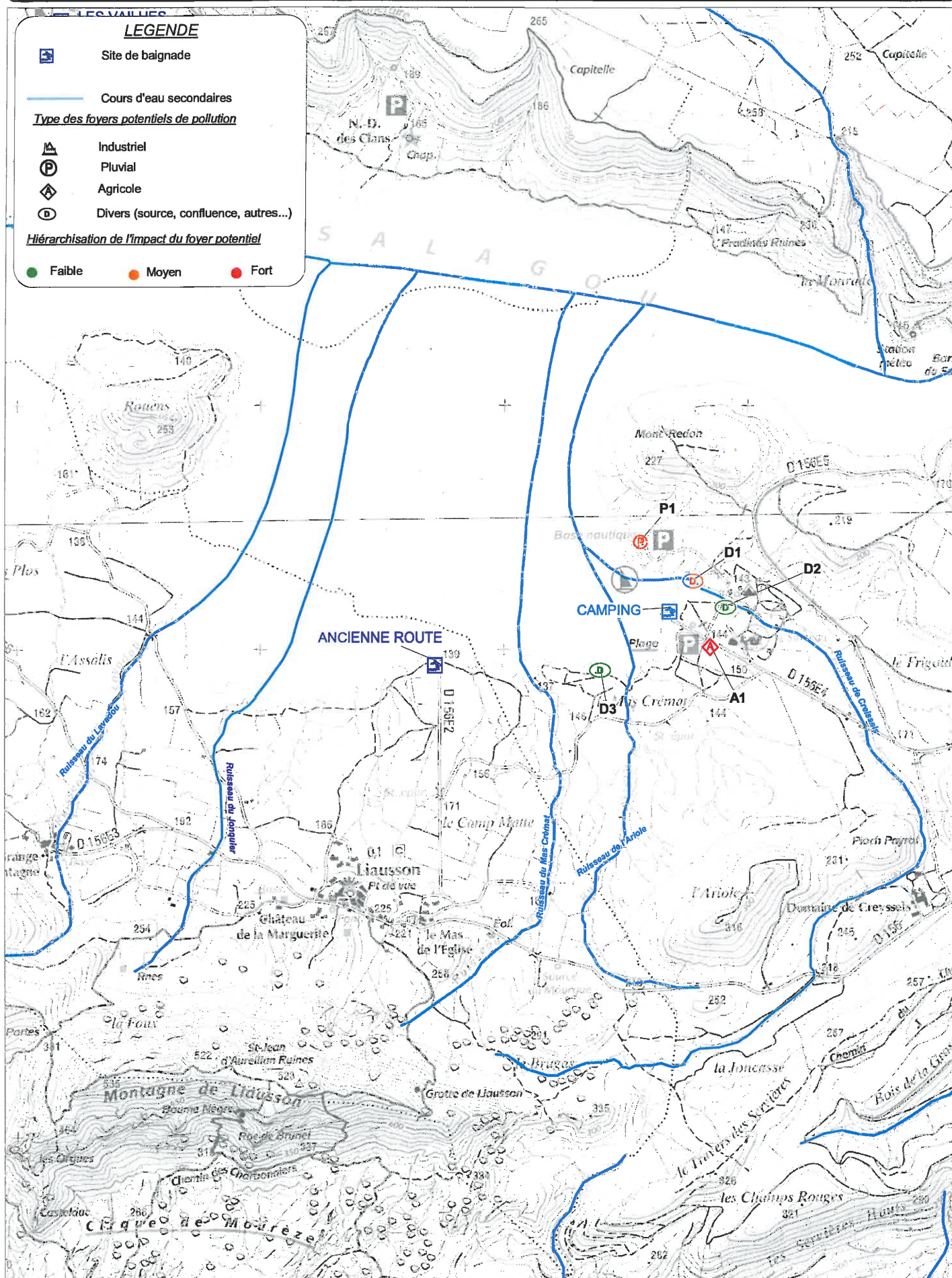
Divers (source, confluence, autres...)

Hiérarchisation de l'impact du foyer potentiel

● Faible

● Moyen

● Fort



Recensement des autres sources de pollutions potentielles														
DIVERS (D) : Identification sur plan	Localisation	Rive Droite	Rive Gauche	Type de foyer potentiel de pollution	Descriptif sommaire complémentaire	Modalité de transfert des effluents potentiellement contaminés				Évaluation de la distance globale de l'installation par rapport à la zone de baignade	Risque de dégradation de la qualité (Analyse des risques détaillée en Fiche8)			
						Apparence propre, sans traces ni odeurs	Suspension de contamination fécale	Contamination fécale (traces, odeurs)	Commentaires		Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Événement rare ou exceptionnel	Conditions
D1	Clermont l'Hérault Plage du Salagou			Confluence du ruisseau de Creyssels	Le ruisseau de Creyssels draine un bassin versant peu urbanisé, et traverse le terrain de camping avant de rejoindre le Lac. Le ruisseau constitue le milieu récepteur potentiel des déversements du poste de relevage en cas de panne prolongée	X	-	-	écoulement pérenne du ruisseau	100 m	faible	moyen	fort	Averse: ruissellement généralisé sur le bassin versant. Exceptionnel: panne prolongée du poste de relevage.
D2	Clermont l'Hérault Plage du Salagou			Aire de vidange des camping-cars	L'aire de vidange des camping-cars est implantée en rive gauche du ruisseau de Creyssels, et raccordée au système d'assainissement collectif.	X	-	-	aucune trace de dysfonctionnement identifiée	300 m	nul	nul	fort	Exceptionnel: mauvais usages de l'installation occasionnant un apport d'eaux usées brutes au ruisseau.
D3	Clermont l'Hérault			Base nautique Wind 34	Installation saisonnière (stand) ne disposant pas de wc ou autres foyers potentiels de contamination fécale	X	-	-	aucune source de contamination identifiée	300 m	nul	nul	nul	-
D4	Liausson: ruisseau du Lavadou			Confluence du ruisseau du Lavadou	Le ruisseau du Lavadou est sec en période estivale, hors temps de pluie. Le ruisseau du Lavadou traverse le hameau de Grange Montagne duquel il intercepte les ruissellement pluviaux, et borde le dispositif d'assainissement du hameau.	-	X	X	traces ponctuelles de contamination au niveau du dispositif d'assainissement du hameau de Grange Montagne	2,1 km	nul	moyen	moyen	Transfert potentiel par temps de pluie des contaminations induites par les dysfonctionnement de la fosse de Grange Montagne.

Recensement général complémentaire des autres sources de pollutions potentielles		
DIVERS (D) :	OUI	NON
Colonies d'animaux (canards...)	OUI	NON
Accueil des animaux (chiens, chevaux...)	OUI	NON
Surfréquentation de la baignade	OUI	NON
Pratiques importantes de la pêche	OUI	NON
Dépôtages sauvages (déchets...)	OUI	NON
Aire d'accueil des campings-cars	X OUI	NON

I. FICHE 8 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Fiche 8 : Diagnostic des sources de pollutions

N° 30

CLERMONT L'HERAULT - Baignade du Camping

Sources de pollution identifiées par TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés		Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade										Commentaires / Remarques																
		Type de foyer potentiel		Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Proximité du site de baignade	Evaluation des flux du rejet (en situation normale)			Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation normale)			Fréquence du rejet	RISQUE de dégradation de la qualité													
Id	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial					Agricole	Industriel	Autre	Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Eligibilité (Note = 1)	Rapportées (Note = 2)		Immédiate (Note = 3)	Tres Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Rejet traité (Note = 1)	Infiltration / Rejet diffus (Note = 1)	Ruisselement (Note = 3)	Indirect (transit par un milieu tampon) (Note = 3)	Direct (Note = 5)	Exceptionnelle / accidentelle (Note = 1)	Ponctuelle (Note = 2)	Continue (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS
	A1	X						200 m	3	1	3								3			1			08 / 16	X		
D1			X				100 m	3	0							confluence		3						08 / 16	X			risque limité aux forts ruissellements et situations exceptionnelles

Sources de pollution identifiées pour des EVENEMENTS RARES OU EXCEPTIONNELS

Id		Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés				Appréciation de l'impact sur la qualité des eaux de baignade																					
		Type de foyer potentiel		Description sommaire	Localisation sommaire	Observations complémentaires		Proximité du rejet du site de baignade		Evaluation des flux du rejet (en situation exceptionnelle)			Modalités et conditions de transfert du rejet vers le site de baignade (en situation exceptionnelle)			Probabilité d'occurrence de l'évènement			RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau			Situation exceptionnelle / commentaires					
		Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Agricole	Industriel	Autre	Eloigné (Note = 1)	Rapproché (Note = 2)	Immédiate (Note = 3)	Très Faible (Note = 0)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 3)	Fort (Note = 5)	Rejet traité (Note = 1)	Infiltration / Rejet diffus (Note = 1)	Ruisselement (Note = 3)	Indirect (transit par un milieu aquatique) (Note = 3)	Direct (Note = 5)	Faible (Note = 1)	Moyen (Note = 2)		Fort (Note = 3)	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS	FAIBLE (NOTE 5)	MOYEN (9 à 12)	FORT (NOTE 13)
Station de Clermont Camping	X							500 m	2					5	5 bassins d'infiltration			3		1			11 / 16	X			Défaut grave d'étanchéité de la lagune occasionnant un ruissellement d'eaux usées vers le lac
Station de Liausson	X							1,6 km	1					5	talweg sec.			5		1			12 / 16	X			Défaut grave d'étanchéité de la lagune occasionnant un ruissellement d'eaux usées vers le lac
PR Principal	X							300 m	2					5	ruisseau de Creysseils			5		2			14 / 16	X			Panne prolongée du poste occasionnant un déversement amont d'eaux brutes
PR Plage	X							40 m	3					5	ruissellement en plage			3		2			13 / 16	X			Panne prolongée du poste occasionnant un déversement amont d'eaux brutes
PR Base Nautique	X							350 m	2					5	crique			5		2			14 / 16	X			Panne prolongée du poste occasionnant un déversement amont d'eaux brutes
P1				X				420 m	2					5	ruissellement			5		1			13 / 16	X			Pollution exceptionnelle sur le bassin versant
A1								240 m	3					5	ruissellement			5		1			14 / 16	X			Apport exceptionnel de déjections dans le lac, accès prolongé des animaux au lac.
D1								100 m	3					5	confluence			5		1			14 / 16	X			Pollution exceptionnelle sur le bassin versant
D2								300 m	2					5				5		1			13 / 16	X			Défaut majeur occasionnant un apport d'eaux usées dans le ruisseau de Creysseils (colmatage, casse)
D4								2,1 km	1				3	confluence				5		1			10 / 16	X			Pollution exceptionnelle sur le bassin versant (cadavres d'animaux, fumiers) mobilisée par les ruissellements

J. FICHE 9 : MESURES DE GESTION

Mesures de Gestion pour les sources de pollution identifiées PAR TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

Id	Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés					Risque de dégradation de la qualité	ACTIONS A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE										
	Type de foyer potentiel		Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement			Surveillance actuelle		INDICATEUR DE SUIVI	QUI assure le suivi des indicateurs ?							
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif						Pluvial	Animal			Industriel	Autre					
A1			"Le Cheval de Terre Rouge"	Clermont l'Hérault	Parcage de chevaux et ballades à cheval	Rive gauche Rive droite	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS	FAIBLE (NOTE 5)	MOYEN (9 à 12)	FORT (NOTE 13)								
D1			Confluence du ruisseau de Creyssels avec le lac	Clermont l'Hérault	Ecoulement pérenne. Aucune trace de contamination chronique observée.		08 /16	X			X	Aucune	Interdiction d'accès des animaux à la plage	Aucune	Visite hebdomadaire visant à surveiller l'état de propreté de la plage	Présence de crotiens	Services municipaux	
							08 /16	X			X	Aucune	Aucune action pertinente de temps sec	Aucune	Visite annuelle de pré-saison visant à identifier tout foyer potentiel de contamination sur le bassin versant	Traces de contamination, odeurs, mousses	Services municipaux	

Mesures de Gestion pour les sources de pollution identifiées SOUS AVERSES

Id	Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés				Risque de dégradation de la qualité	ACTIONS A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE			MESURES DE GESTION PREVENTIVE				
	Type de foyer potentiel	Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement			Rive d'implantation	Sensibilité aux pluies	Note globale sur 16 Points		FAIBLE (NOTES 8)	MOYENNE (8 à 12)	FORT (NOTES 13)	Surveillance actuelle
Station de Clermont Camping	Asseoir Collectif	Lagune 100 EH Mise en service en 1993	Clermont l'Hérault	Aucun rejet. Bassins n°2 et n°3 non alimentés	Rive gauche	Près Exceptionnels (>50 mm)(Note = 4) Près Fortes (25 à 50 mm)(Note = 1) Prise significative (15 à 25 mm)(Note = 2) Près Faibles (5 à 15 mm)(Note = 3)	06 / 16	X			X	Rejet d'eaux usées.	SATESE Services municipaux	Conclusions (intégrant l'ensemble des foyers de pollutions identifiées par temps de pluie) FERMETURE PREVENTIVE
Station de Llaussou	Asseoir Collectif	Lagune 350 EH Mise en service en 1996	Llaussou	Aucun rejet.	Rive droite	fonctionnement permanent indépendant du temps de pluie	05 / 16	X			X	Niveau de rejet	SATESE Services municipaux	
3 PR Clermont	Asseoir Collectif	PR Principal, PR Base Nautique, PR Plage	Clermont l'Hérault	50 EH à 300 EH. Non télé-surveillés. Pas de trop-pleins.		0	06 / 16	X			X	Alarmes de télé-surveillance. Déversement d'eaux usées. Pluviométrie	Prestationaire (SAUR) Services municipaux	Mesure de fermeture préventive spécifique du temps de pluie si issue de l'analyse générale de la sensibilité de la baignade au temps de pluie (russellements généralisés sur le bassin versant).
P1	Pluvial	Ectoire pluvial de la base nautique	Clermont l'Hérault	Buse béton 800 mm permettant le franchissement de la piste		fonctionnement permanent indépendant du temps de pluie	06 / 16	X			X	Traces de contamination, odeurs, mousses. Pluviométrie	Services municipaux	- Pluviométrie ≥ 50 mm : mesure préventive issue de l'analyse générale de la sensibilité de la baignade au temps de pluie (cf fiches 4)
A1	Pluvial	"Le Cheval de Terre Rouge"	Clermont l'Hérault	Parcage de chevaux et ballades à cheval			06 / 16	X			X	Présence abondante de crotonis	Services municipaux	MAINTIEN de la fermeture jusqu'à 48 heures après la fin de l'épisode pluvieux ≥ 50 mm
D1	Pluvial	Confluence du ruisseau de Creysseils	Clermont l'Hérault	Ecoulement permanent			06 / 16	X			X	Traces de contamination, odeurs, mousses. Pluviométrie	services municipaux	
D4	Pluvial	Confluence du ruisseau du Lavadou	Llaussou	Fonctionnement strictement pluvial du ruisseau en période estivale		3	11 / 16		X		X	Aucune	Aucune	

Mesures de Gestion pour les foyers de pollution RARES OU EXCEPTIONNELS

Id	Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés					Rive d'implantation	Risque de dégradation de la qualité	ACTIONS A METTRE EN PLACE A COURT TERME	SURVEILLANCE				MESURES DE GESTION DE CRISES		
	Type de foyer potentiel	Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive gauche				Rive droite	Surveillance actuelle	INDICATEUR DE SUIVI	QUI assure le suivi des indicateurs ?		Situation conduisant à une fermeture préventive de la baignade	
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Animal	Industriel	Autre	Note globale sur 15 Points	FABILE (NOTE 8)	MOYEN (9 à 12)	PORT (NOTE ≥ 13)	Dispositif suffisant	Dispositif à compléter	Proposition de dispositifs de surveillances complémentaires (à mettre en place durant la saison estivale)		
Station de Clermont Camping	X						11 /16	X			X		Visites mensuelles de surveillance du bon fonctionnement apparent de l'ouvrage.	SATESE Saur Services municipaux	Situation conduisant à une fermeture préventive de la baignade
Station de Liausson	X						12 /16	X			X		Aucune	SATESE Services municipaux	Rejet d'eaux usées
3 PR Clermont	X						15 /16	X			X		Suivi des données de télésurveillance	Prestataire (SAUR) Services municipaux	Déversement d'eaux usées brutes
P1			X				13 /16	X			X		Visite annuelle de pré-saison visant à identifier tout foyer potentiel de contamination sur le bassin versant	Services municipaux	Pollution exceptionnelle sur le bassin versant drainé
A1			X				14 /16	X			X		Visite hebdomadaire visant à surveiller l'état de propreté du parcage et du parcours fréquenté par les animaux.	Services municipaux	Déjections sur la zone de baignade ou aux abords immédiats de la plage.
D1						X	14 /16	X			X		Visite annuelle de pré-saison visant à identifier tout foyer potentiel de contamination sur le bassin versant	services municipaux	Contamination exceptionnelles sur le bassin versant
D2						X	13 /16	X			X		Poursuite de la bonne exploitation du système d'assainissement	Prestataire (SAUR) services municipaux	Apports d'eaux usées dans le ruisseau de Creysseils
D4						X	10 /16	X			X		Visite annuelle de pré-saison visant à identifier tout foyer potentiel de contamination sur le bassin versant	services municipaux	Contamination exceptionnelle sur le bassin versant

K. FICHE 9BIS : PROCEDURES DE GESTION DE CRISE

- Protocole d'informations entre les acteurs de la baignade
- Liste et coordonnées des acteurs de la baignade
- Fiche modèle observations journalières de la baignade
- Procédure de Gestion de Crise : Temps sec estival
- Procédure de Gestion de Crise : Averse estivale
- Procédure de Gestion de Crise : Mauvais résultats issus du contrôle sanitaire
- Fiche enregistrement d'une crise
- Modèle d'arrêté pour fermeture temporaire de la baignade
- Modèle d'Affichage pour baignade temporairement interdite
- Modèle d'arrêté pour réouverture de la baignade

PROFIL BAINNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

ROLES DES ACTEURS ET PROTOCOLE D'INFORMATION - N°30 CLERMONT L'HERAULT – Camping

ACTEURS	INDICATEURS A SUIVRE	Modalités d'information : Qui prévient Qui ?	GESTIONNAIRE DE BAINNADE
<p><i>Services municipaux de Clermont l'Hérault</i></p> <p><i>Prestataire SAUR (entretien PR)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi Météofrance et pluviométrie locale ; - Résultats d'autocontrôles ; - Dépassement du niveau de rejet de la STEP ; - Présence de crottins ou fumier en plage ; - Accès des animaux aux plages ; - Défaut de fonction de l'aire de vidange des camping-cars ; - Contamination exceptionnelle sur le bassin versant ; - Déversement d'eaux usées par les PR (base nautique, plage et principal). 	<p align="center"><i>Protocoles d'informations internes</i></p> <p align="center">→</p> <p align="center"><i>Tel : 04.67.88.87.00</i> <i>mail</i> <i>fax : 04.67.96.30.34</i></p>	<p align="center"><i>Mairie de Clermont l'Hérault</i></p>
<p><i>Services municipaux de Liaisson</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Résultats d'autocontrôles (baignade de l'ancienne route) ; - Dépassement du niveau de rejet de la STEP du bourg ; - Dysfonctionnement grave de la STEP de Grangé Montagne (colmatage des filtres, rejet d'eaux brutes) ; - Dysfonctionnement grave de l'ANC ; - Contamination exceptionnelle sur le bassin versant. 	<p align="center"><i>Mairie de Liaisson</i></p> <p align="center">→</p> <p align="center"><i>Tel : 04.67.96.94.96</i> <i>mail</i> <i>fax :</i></p>	<p align="center"><i>Mairie de Clermont l'Hérault</i></p> <p align="center">→</p> <p align="center"><i>Tel : 04.67.88.87.00</i> <i>mail</i> <i>fax : 04.67.96.30.34</i></p>

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

COORDONNEES DES ACTEURS - N°30 CLERMONT L'HERAULT - Camping du Salagou

MAIRIE DE CLERMONT L'HERAULT

M. le Maire

Place de la Victoire - 34800 CLERMONT L'HERAULT

Tel : 04 67 88 87 00 - Fax : 04 67 96 30 34 - mairie.clermontlherault@wanadoo.fr

MAIRIE DE LIAUSSON

M. le Maire

Rue des Escaliers - 34800 LIAUSSON

Tel : 04 67 96 94 96

SAUR

Agence de Clermont l'Hérault

Rue des frères Lumières - 34800 CLERMONT L'HERAULT

Fax : 04 67 88 06 96 - alecoz@saur.fr

SPANC (Communauté de communes du Clermontais)

20, avenue Raymond Lacombe - 34 800 CLERMONT L'HERAULT

Tel : 04 67 88 95 50 - Fax : 04 67 88 95 57

Syndicat mixte de gestion du Salagou

18, avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont l'Hérault

Tel : 04 67 44 68 86 - smsalagou@orange.fr

Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon - Délégation Territoriale de l'HERAULT

Service Santé Environnement

26à28 du Parc Millénaire - 1025 rue Henri Becquerel - 34067 MONTPELLIER CEDEX 2

Tel : 04 67 07 20 07 - Fax : 04 67 07 20 08

Etablissements touristiques spécifiques à prévenir

Camping municipal du Salagou

Le Gérant

Lac du Salagou - 34 800 CLERMONT L'HERAULT

Tel : 04 67 96 13 13 Fax : 04 67 96 32 12 - centretouristique@wanadoo.fr

PROFIL BAINNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

PROCEDURE GESTION DE CRISE : TEMPS SEC ESTIVAL - N°30 CLERMONT L'HERAULT – Camping

ACTEURS	ACTIONS	OUTILS
<p><i>Services municipaux</i></p> <p><i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p> <p><i>Exploitant réseaux et stations</i></p>	<p>0 – SURVEILLANCE / VEILLE ESTIVALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des indicateurs <p align="center"><i>Constatation/signalement d'une pollution</i> <i>Doute sur la qualité de l'eau : coloration, mousses, odeurs...</i></p>	<p><i>Surveillance visuelle hebdomadaire ou mensuelle des sources de pollutions principales</i> <i>Analyses d'autocontrôle</i> <i>Télésurveillance</i></p>
<p><i>Services municipaux</i></p>	<p>ANALYSE DU RISQUE SANITAIRE POUR LES Baigneurs</p>	<p><i>Ouverture d'une Fiche Crise</i></p>
<p><i>Services municipaux</i></p>	<p align="center"><i>Contacter ARS</i> <i>discussion du risque</i></p>	
<p><i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p>	<p align="center"> </p> <p><i>Au besoin (ou en parallèle)</i></p> <p align="center"> </p> <p><i>Si risque jugé important</i></p>	<p><i>Analyses d'autocontrôle</i></p>
<p><i>Services Administratifs Mairie</i></p>	<p>1 - FERMETURE PREVENTIVE DE LA BAINNADE</p>	<p><i>Arrêté Municipal : interdiction provisoire de baignade</i> <i>Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade, en Mairie, Office Tourisme, ERP (camping...)</i> <i>Informations ARS : fax</i></p>
<p><i>Services municipaux</i> <i>Exploitant des réseaux et stations</i> <i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p>	<p>2 – RECHERCHE DU FOYER DE POLLUTION</p> <p align="center"> </p> <p><i>Au besoin (ou en parallèle)</i></p>	<p><i>Repérage terrain stratégique (ouvrages d'assainissement, autres sources de pollution). Constats visuels</i> <i>Analyses d'autocontrôle</i> <i>Télésurveillance</i></p>
<p>3 – SUPPRESSION DU FOYER DE POLLUTION</p>	<p align="center"><i>Attente 24 h minimum</i></p> <p align="center"> </p> <p><i>Au besoin (ou en parallèle)</i></p> <p align="center"> </p>	<p><i>Evacuation de fumier, curage de réseaux, réparation de PR...</i></p>
<p><i>Services municipaux</i> <i>Exploitant des réseaux et stations</i> <i>Laboratoire d'analyses autocontrôle</i></p>	<p align="center"><i>Validation ARS</i></p> <p align="center"> </p> <p><i>Au besoin (ou en parallèle)</i></p> <p align="center"> </p> <p align="center"><i>Validation ARS</i></p>	<p><i>Analyses d'autocontrôle</i></p>
<p><i>Services Administratifs Mairie</i></p>	<p>4 – REOUVERTURE DE LA BAINNADE</p>	<p><i>Arrêté Municipal : levée d'interdiction de la baignade</i> <i>Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade</i> <i>Informations ARS : fax</i></p>
<p><i>Services municipaux Mairie</i></p>	<p>5 - ENREGISTREMENT DE L'ÉPISODE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la fiche enregistrant l'épisode de crise - Enregistrement dans l'historique de la baignade 	<p><i>Clôture et enregistrement de la Fiche Crise</i></p>

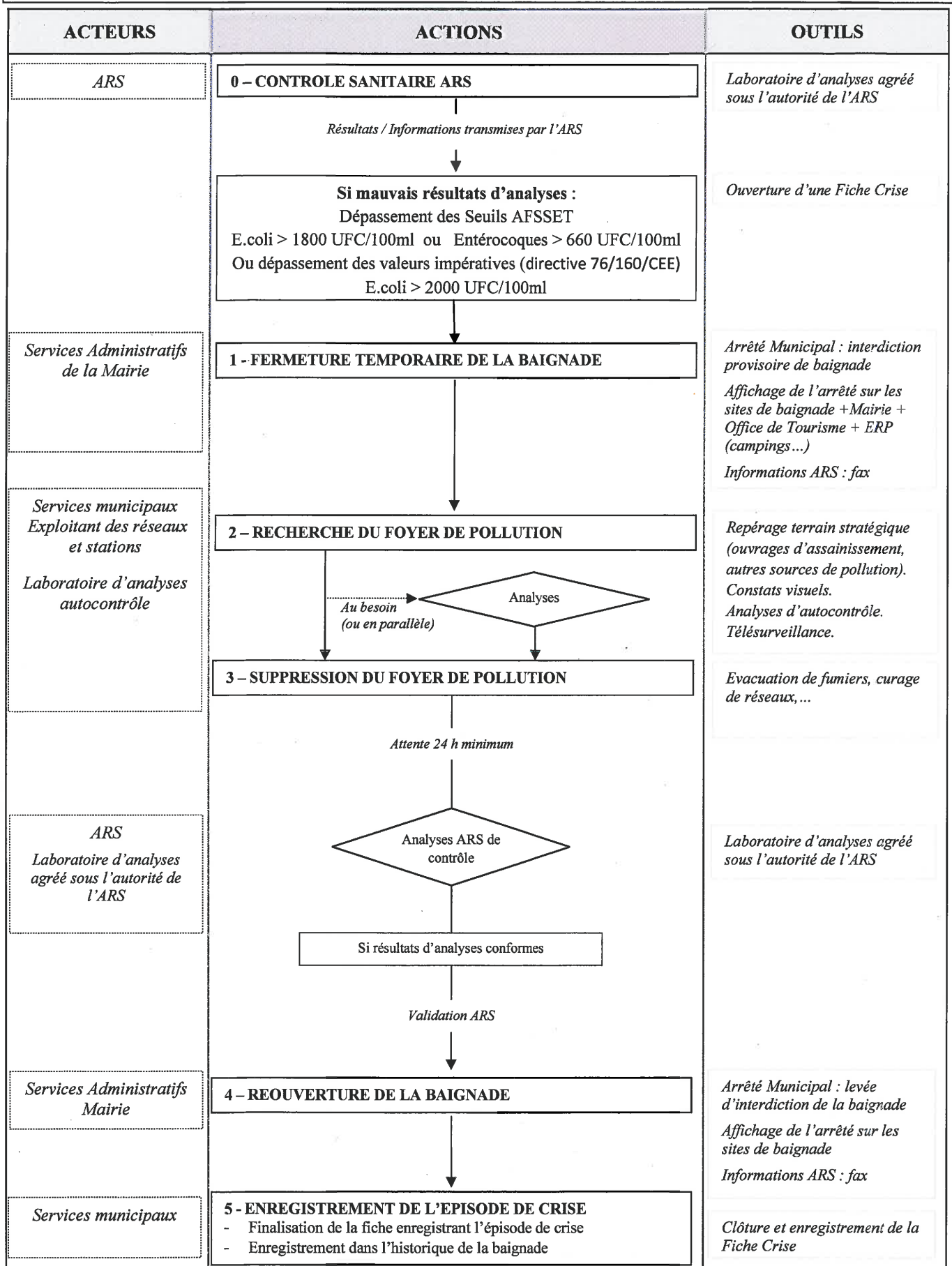
PROFIL BAINNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

PROCEDURE GESTION DE CRISE : AVERSES - N°30 CLERMONT – Camping

ACTEURS	ACTIONS	OUTILS								
Services municipaux Exploitant des réseaux	<p>0 - SURVEILLANCE / VEILLE METEO ESTIVALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veille quotidienne Météo - Vigilance renforcée suites aux annonces d'épisodes pluvieux 	Données Météofrance Pluviomètre local Télésurveillance								
	<p>Constatation d'un épisode pluvieux</p> <p>↓</p>									
Services municipaux Mairie	<p>1 – CLASSIFICATION DE LA PLUIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des données Météofrance et locales et appréciation de l'intensité de l'épisode pluvieux - Appréciation de l'impact de la pluie sur les différents foyers suivant la répartition suivante : 	Données Météofrance Pluviomètre local Télésurveillance								
	<table border="1"> <tr> <td>Pluie Faible - < 15 mm/j</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Pluie Significative - 15 à 25 mm/j</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Pluie Forte - > 25 mm/j</td> <td>Ruissellements contaminés par crottins et fumier "Cheval de Terre Rouge"</td> </tr> <tr> <td>Pluie Exceptionnelle - > 50 mm/j</td> <td>PR Base Nautique PR Plage PR Principal Rejet potentiel de la STEP de Liausson</td> </tr> </table>	Pluie Faible - < 15 mm/j	-	Pluie Significative - 15 à 25 mm/j	-	Pluie Forte - > 25 mm/j	Ruissellements contaminés par crottins et fumier "Cheval de Terre Rouge"	Pluie Exceptionnelle - > 50 mm/j	PR Base Nautique PR Plage PR Principal Rejet potentiel de la STEP de Liausson	
Pluie Faible - < 15 mm/j	-									
Pluie Significative - 15 à 25 mm/j	-									
Pluie Forte - > 25 mm/j	Ruissellements contaminés par crottins et fumier "Cheval de Terre Rouge"									
Pluie Exceptionnelle - > 50 mm/j	PR Base Nautique PR Plage PR Principal Rejet potentiel de la STEP de Liausson									
	<p>↓</p>									
Laboratoire d'analyses autocontrôle	<p align="center">Indicateur de fermeture : PLUIE > 50 mm/j Et/ou contamination spécifique signalée</p>	Analyses d'autocontrôle : Possibilités de mesurer l'importance de la pollution et affiner ce seuil de pluie								
Services Administratifs Mairie	<p>2 - FERMETURE PREVENTIVE DE LA BAINNADE</p>	Ouverture d'une Fiche Crise								
	<p>Attente 24 heures minimum</p> <p>↓</p>									
Services municipaux Exploitant des réseaux	<p>3 – VERIFICATION DE L'ABSENCE DE REJETS SUIVANT LA CLASSIFICATION DES PLUIES</p>	Arrêté Municipal : interdiction provisoire de baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade Informations ARS : fax								
	<table border="0"> <tr> <td align="center"> <p>Pas de rejet</p> <p>↓</p> </td> <td align="center"> <p>Rejet sur un des foyers</p> <p>↓</p> <p>Récherche de l'origine et suppression du rejet</p> <p>↓</p> <p>Attente 24 heures minimum</p> <p>↓</p> </td> </tr> </table>	<p>Pas de rejet</p> <p>↓</p>	<p>Rejet sur un des foyers</p> <p>↓</p> <p>Récherche de l'origine et suppression du rejet</p> <p>↓</p> <p>Attente 24 heures minimum</p> <p>↓</p>	Contrôles visuels Analyses d'autocontrôle Télésurveillance						
<p>Pas de rejet</p> <p>↓</p>	<p>Rejet sur un des foyers</p> <p>↓</p> <p>Récherche de l'origine et suppression du rejet</p> <p>↓</p> <p>Attente 24 heures minimum</p> <p>↓</p>									
Services Administratifs Mairie	<p>4 – REOUVERTURE DE LA BAINNADE</p>	Arrêté Municipal : levée d'interdiction de la baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade Informations ARS : fax								
	<p>↓</p>									
Services municipaux Mairie	<p>5 - ENREGISTREMENT DE L'EPISODE DE CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la fiche enregistrant l'épisode de crise - Enregistrement dans l'historique de la baignade 	Clôture et enregistrement de la Fiche Crise								

PROFIL BAINADE – SURVEILLANCE – GESTION DE CRISE

MAUVAIS RESULTATS D'ANALYSES (CONTROLE SANITAIRE) - N°30 CLERMONT L'HERAULT – Camping



PROFIL BAINNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

FICHE RELEVÉ DES OBSERVATIONS JOURNALIÈRES - COMMUNE Baignade

OPERATEUR :		DATE :	
THEME	OBSERVATIONS	Matin (vers 14h)	Après- midi (vers 17h)
METEOROLOGIE	- Temps sec et ensoleillé - Temps sec et nuageux - Pluie faibles à modérées - Pluies soutenues - Temps orageux avec forte pluie	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Pluviométrie locale (cumul entre 2 relèves) mm mm
	- Température de l'air °C °C
	- Absence de vent - Légère brise - Vent soutenu - Vent violent en rafales	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Orientation dominante du vent
SUIVI DE L'EAU DU PLAN D'EAU	- Température de l'eau °C °C
	- Eaux limpides - Eaux légèrement troubles - Eaux troubles	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	- Mesure de transparence au disque de Secchi cm cm
	- Changement de coloration (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence de mousses (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence d'algues (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Présence d'odeurs (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Autres observations exceptionnelles : mortalité piscicole... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	- Propreté insuffisante des abords du site de baignade ou de la plage... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FREQUENTATION	- Estimation du nombre de baigneurs
	- Plainte des baigneurs : démangeaisons, dermatites... (à détailler si observé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Observations ou interventions particulières à détailler :</i>			

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
.....

COMMUNE DE

**ARRETE MUNICIPAL N°.../..... PORTANT
INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAINADE**

Le Maire de la commune de soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article L 1332-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Considérant qu'il existe un risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée compte tenu des conditions hydrométéorologiques actuelles ;

ARRETE

Article 1 : La baignade est temporairement interdite sur la plage de
le(jour(s) concerné(s)).

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place sur les lieux pour matérialiser la présente interdiction.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de, la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A, le

Le Maire



BAIGNADE TEMPORAIREMENT INTERDITE

NO SWIMMING

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
.....

COMMUNE DE

**ARRETE MUNICIPAL N°...../..... PORTANT
LEVÉE DE L'INTERDICTION TEMPORAIRE DE BAINNADE**

Le Maire de la commune de soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article L 1332-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Vu l'Arrêté municipal N°...../.....portant interdiction temporaire de baignade sur la plage de

Considérant qu'il n'existe plus de risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée, il n'y a plus lieu d'interdire la baignade ;

ARRETE

Article 1 : L'interdiction temporaire de baignade est levée sur la plage de.....
à compter du

Article 2 : Les panneaux de signalisation de l'interdiction temporaire de baignade sont déposés.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de, la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A, le

Le Maire

PROCEDURE GESTION DE CRISE : FICHE CRISE

Constation d'un rejet

Date de l'alerte - Heure de l'Alerte	
Source et Origine de l'Alerte : (Pluviométrie, supervision, visite hebdomadaire, exploitant, riverains...)	
Localisation du rejet et description du contexte du rejet : (Commune, exutoire concerné...)	
Quelles autres personnes ont été informées de la pollution : (Gestionnaire de baignades en aval, camping, exploitant des réseaux amonts...)	

Fermeture de la baignade

FERMETURE DE LA BAIGNADE : DATE DE L'ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION	
---	--

Identification et suppression du foyer de pollution ponctuel

Description du foyer de pollution :	
Moyens mobilisés pour localiser ce foyer de pollution :	
Moyens mobilisés pour supprimer ce foyer de pollution :	
Date de suppression du foyer de pollution :	
Quel biais a permis d'attester de la fin de la pollution (absence de risque pour la santé publique) : résultats d'analyses, enregistrements de la supervision, témoignage de l'exploitant...	
Quelles autres personnes ont été informées de la fin de la pollution : (Gestionnaires de baignades en aval, campings, exploitants des réseaux amonts...)	

Réouverture de la baignade

REOUVERTURE DE LA BAIGNADE : DATE DE L'ARRETE MUNICIPAL DE LEVEE D'INTERDICTION	
--	--

L. FICHE 10 : PROGRAMME D' ACTIONS
